



Communiqué de presse du Conseil d'Etat élu

Genève, le 30 novembre 2005

**Aux représentant-e-s de la
presse et des médias**

Répartition des départements du Conseil d'Etat élu

Le Conseil d'Etat élu le 13 novembre 2005 a arrêté la répartition des départements de la manière suivante :

- Département des finances (DF) :
Monsieur David Hiler (suppléant : Monsieur Laurent Moutinot) ;
- Département de l'instruction publique (DIP) :
Monsieur Charles Beer (suppléant : Monsieur François Longchamp) ;
- Département des institutions (DI) :
Monsieur Laurent Moutinot (suppléant : Monsieur Robert Cramer) ;
- Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) :
Monsieur Mark Muller (suppléant Monsieur Pierre-François Unger) ;
- Département du territoire (DT) :
Monsieur Robert Cramer (suppléant : Monsieur Mark Muller) ;
- Département de l'économie et de la santé (DES) :
Monsieur Pierre-François Unger (suppléant : Monsieur David Hiler) ;
- Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) :
Monsieur François Longchamp (suppléant : Monsieur Charles Beer) ;

La nouvelle composition des départements reflète la volonté du Conseil d'Etat d'une efficience nouvelle.

L'ancien Département de l'action sociale et de la santé (DASS) représentant près de 40% du budget de l'Etat, il a paru nécessaire de le scinder entre la santé et les affaires sociales et de créer un **Département de l'économie et de la santé** (DES).

La création du **Département de la solidarité et de l'emploi** (DSE) exprime la nécessité d'un lien fort entre le domaine social et la lutte pour l'emploi afin que le dispositif social aboutisse réellement à ce que les chômeurs retrouvent un emploi.

La création du **Département du territoire** (DT) permettra de réunir en un seul département l'ensemble des processus d'aménagement incluant les transports et l'environnement, ceci dans une perspective de développer l'agglomération et la région.

La création du **Département des constructions et des technologies de l'information** (DCTI) rassemble toutes les infrastructures (bâtiments, génie civil et informatique) et permettra un pilotage global des investissements de l'Etat.

Le **Département des institutions** (DI) regroupe la police et la promotion de l'égalité et des droits de la personne dans le but d'assurer la dignité et la sécurité des personnes.

Le **Département de l'instruction publique** (DIP) et le **Département des finances** (DF) demeurent pour l'essentiel inchangés.

Enfin, le Département des affaires militaires est supprimé, les tâches militaires de compétence cantonale ne justifient pas un département propre. Les domaines traités par l'ancien DAM ont été répartis entre le DF (taxe militaire) et le DT.

Annexe : nouvelle organisation des départements

Pour tout complément d'information, prière de contacter :

Monsieur Laurent Moutinot, Doyen du Conseil d'Etat élu
Téléphone : 022 327 49 40

Nouvelle organisation des départements

Pour l'essentiel, la nouvelle organisation des départements se présente comme suit, étant précisé que chaque transfert départemental implique des modifications pour les deux départements concernés.

Département des finances

Actuel Département des finances

- + OCSTAT (DEEE)
- + Taxe militaire (DAM)

Département de l'instruction publique

Actuel Département de l'instruction publique

- + Fonds cantonal d'art contemporain (DAEL)

Département des institutions

Actuel Département de justice, police et sécurité

- + Votations et élections (Chancellerie)
- + Naturalisations (DIAE)
- + Genève internationale (Chancellerie)
- + Solidarité internationale (DEEE)
- + Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (DF)
- + Archives d'Etat (DIAE)
- + Intégration (DIAE)

Département des constructions et des technologies de l'information

Actuel Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

- + Centre des technologies de l'information (Chancellerie)
- + Sécurité civile (DJPS)
- + Sport (DIAE)
- + Registre foncier (DIAE)
- + FIPOI (DEEE)

Département du territoire

Actuel Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

- + Aménagement (DAEL)
- + Affaires extérieures régionales (DEEE)
- + Fondation des terrains industriels (DEEE)
- + Affaires militaires sans taxe militaire (DAM)

Département de l'économie et de la santé

- + Volet santé de l'actuel Département de l'action sociale et de la santé (Direction de la santé, Hôpitaux, EMS, CASS, FSASD, LAmal)
- + Direction des affaires économiques (DEEE)
- + Fondation et Office du tourisme (DEEE)
- + Office de promotion industrielle (DEEE)
- + Inspection du commerce (DEEE)
- + Registres du commerce et des régimes matrimoniaux (DEEE)
- + Autorisations et patentes (DJPS)
- + Développement durable (DIAE)

Département de la solidarité et de l'emploi

Volet social de l'actuel Département de l'action sociale et de la santé (Hospice général, handicap, OCPA, service de l'assurance-maladie, office cantonal des assurances sociales)

- + Office cantonal de l'emploi (DEEE)
- + OCIRT (DEEE)
- + Main d'œuvre étrangère (DEEE)
- + SCARPA (DIP)
- + Aéroport international de Genève (DEEE)
- + Palexpo/Orgexpo (DEEE)
- + Ports-Francs (DEEE)